



## Service minimum d'accueil dans les écoles Lettre aux maires du Val d'Oise

Madame, Monsieur,

La mise en oeuvre de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires impose aux mairies de mettre en place un service minimum d'accueil, en particulier lors des mouvements de grève dans l'Education Nationale.

L'ensemble des organisations représentatives de l'Education Nationale a depuis l'origine du projet combattu ce dispositif.

Nous dénonçons vivement la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Nous dénonçons avec force la remise en cause profonde du droit de grève, garanti par la constitution, que représente ce texte. Nous dénonçons enfin l'atteinte au droit à l'éducation pour les élèves et aux statuts des enseignants qu'induit la possibilité de faire appel à des personnels non enseignants pour remplacer des enseignants absents, y compris en dehors de périodes de conflits.

Nous rappelons que les enseignants des écoles prennent le soin d'avertir les parents d'élèves, le plus en amont possible, en cas de mouvement social, pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

Après les stages de soutien et la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui ont induit des coûts et charges supplémentaires importants pour les mairies, en se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, le gouvernement met en place un dispositif correspondant à un dévoiement de la mission première de l'école, qui est d'assurer un enseignement et non une garderie. Le financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constitue d'ailleurs une provocation supplémentaire à l'égard des enseignants grévistes.

Déjà, de manière isolée ou plus concertée, des réactions se font jour. **Nous vous proposons de réagir ensemble à cette loi inacceptable.** Afin d'envisager les modalités d'actions que nous pourrions engager, nous vous proposons une rencontre le **Judi 6 novembre 2008 à 18h.**